



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2017-092

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

## **03\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier**

03-2017-12-15-002 - Arrêté n° 3020 / 2017 du 15 décembre 2017 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier (1 page)

Page 3

03-2017-12-15-003 - Arrêté n° 3021 / 2017 du 15 décembre 2017 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier (1 page)

Page 5

03\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances  
Publiques de l'Allier

03-2017-12-15-002

Arrêté n° 3020 / 2017 du 15 décembre 2017  
relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des Finances  
publiques de l'Allier



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER**

9, Avenue Victor Hugo  
03016 MOULINS CEDEX

**Arrêté n° 3020 / 2017 du 15 décembre 2017**  
**relatif au régime d'ouverture au public**  
**des services de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier**

**Le directeur départemental des Finances publiques de l'Allier**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1111/2017 du 25 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 2 janvier 2018, les horaires hebdomadaires d'ouverture au public de la trésorerie de VARENNES-SUR-ALLIER seront les suivants:

Lundi, Mardi et Jeudi de 8h00 à 12h00  
Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Moulins, le 15 décembre 2017

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier

Signé

Philippe BAUDIER



03\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances  
Publiques de l'Allier

03-2017-12-15-003

Arrêté n° 3021 / 2017 du 15 décembre 2017  
relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des Finances  
publiques de l'Allier



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER**

9, Avenue Victor Hugo  
03016 MOULINS CEDEX

**Arrêté n° 3021 / 2017 du 15 décembre 2017  
relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier**

**Le directeur départemental des Finances publiques de l'Allier**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1114/2017 du 25 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Allier ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Tous les services de la direction départementale des finances publiques de l'Allier seront fermés à titre exceptionnel le vendredi 11 mai 2018, le lundi 24 décembre 2018 et le lundi 31 décembre 2018.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Moulins, le 15 décembre 2017

Par délégation du Préfet,

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier

Signé

Philippe BAUDIER